

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CANCEA 2025 – Une nouvelle étude réaffirme la valeur économique et sociale des cautionnements

28 juillet 2025 – Mississauga, ON – Le 27 mai 2025, le Centre canadien d'analyse économique (CANCEA) a publié les résultats d'une étude examinant l'impact économique de l'exigence des cautionnements pour les projets de construction publics au Canada. Cette étude réaffirme avec force les avantages pour les gouvernements d'imposer cette obligation à tous les projets financés par des fonds publics et montre que les cautionnements ne se limitent pas à protéger les contribuables, les petites entreprises et les travailleurs. Ils contribuent également de manière tangible à l'économie nationale et locale, en soutenant le PIB, en générant des emplois, et en permettant aux gouvernements ainsi qu'aux organismes publics de récupérer partiellement, voire intégralement, les primes versées à la société de cautionnement.

Paul Smetanin, président et chef de la direction du CANCEA, a résumé les résultats de l'étude :

- **La valeur de la diligence de la caution** : une entreprise non cautionnée est dix fois plus susceptible de devenir insolvable qu'une entreprise cautionnée. Cela illustre l'efficacité du processus de diligence du garant.
- **Protection du PIB** : dans un contexte économique volatile marqué par des taux d'insolvabilité élevés, les cautionnements protègent 27,24 millions de dollars de PIB pour chaque million de dollars de prime versé sur des infrastructures publiques.
- **Protection de l'emploi** : dans un contexte économique instable, caractérisé par des taux d'insolvabilité élevés, les cautionnements permettent de protéger 27,24 millions de dollars de PIB pour chaque million de dollars de prime investi dans les infrastructures publiques.
- **Responsabilité fiscale – Recouvrement des primes versées** : une partie ou la totalité des primes payées par les gouvernements pour garantir les travaux publics peut être récupérée via les recettes fiscales générées par l'achèvement ponctuel et certain des actifs cautionnés. Selon l'état de l'économie, les gouvernements récupèrent entre 0,43 \$ et 3,02 \$ pour chaque dollar de prime versé. Ainsi, en période volatile, ils deviennent bénéficiaires nets du cautionnement.

« Les cautionnements allient garantie financière et responsabilité de projet, assurant l'achèvement des travaux, le paiement des travailleurs et la pleine valeur des fonds publics, quelle que soit la conjoncture économique », a déclaré Paul Smetanin, président et chef de la direction de CANCEA.

###

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Steve Ness, président de l'Association canadienne de caution (ACC), a ajouté : « Le rapport de CANCEA apporte des preuves empiriques confirmant la valeur de la protection par cautionnements pour les gouvernements et les principaux acteurs de l'industrie. Il démontre clairement que tous les travaux publics devraient être garantis par des cautionnements d'exécution et de paiement. »

En complément des résultats nationaux, CANCEA a évalué l'impact du cautionnement dans six grandes régions du pays : Provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Prairies (Manitoba & Saskatchewan), Alberta et Colombie-Britannique. Les rapports pour chaque juridiction sont accessibles sur le site de la SAC à l'adresse suivante : <https://www.suretycanada.com/SAC-FR/Surety-Bonds-Fr/Valeur-economique-des-cautionnements>

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec :

Steven D. Ness
Président et chef des opérations
Association canadienne de caution
T: (416) 419-0750
C: sness@suretycanada.com

Au sujet de l'Association canadienne de caution :

L'Association canadienne de caution (ACC) est l'association nationale commerciale qui représente les intérêts de l'industrie des cautions partout au Canada. Ses membres sont des entreprises de cautionnements, des réassureurs de caution, des courtiers d'assurance et de cautionnements et d'autres organisations qui offrent des services complémentaires à l'industrie du cautionnement.

Bien que la plus grande part des recettes sous forme de primes de l'industrie du cautionnement provienne de cautionnements de bonne exécution, l'ACC représente aussi les intérêts d'organisations se spécialisant dans les cautionnements commerciaux ou non-contractuels. L'ACC ne représente pas ou ne défend pas les intérêts de l'industrie des cautionnements de loyauté.

Depuis sa formation en 1992, l'ACC est devenue une source fiable pour les acheteurs de services de construction, les professionnels du design, les entrepreneurs, les fournisseurs et les autres intervenants de l'industrie de la construction et des milieux d'affaires. En consultation avec l'industrie de la construction, l'ACC a mis au point ses propres formulaires de cautionnement pour répondre aux besoins de cette industrie.

L'ACC et ses membres tiennent des rencontres périodiques avec les maîtres d'ouvrage, les entrepreneurs et d'autres organisations pour les initier au processus d'élaboration des cautionnements. L'ACC surveille également les projets de loi débattus dans les législatures du pays ayant des répercussions sur ses membres et cherche à promouvoir les intérêts des cautions auprès des législateurs et des fonctionnaires.